



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 17 février 2021

Téléphonie mobile : un nouveau site identifié en Ardèche par l'État et les collectivités territoriales

L'aménagement numérique des territoires constitue une priorité essentielle pour l'État et représente un axe d'intervention majeur de la politique de Cohésion des territoires. Afin de garantir une couverture mobile de qualité pour tous, l'État, l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (Arcep) et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique en janvier 2018.

Cet accord, baptisé "New Deal Mobile", conduit à une amélioration de la qualité et à l'extension du réseau mobile. Il repose sur des engagements forts des quatre opérateurs de réseaux mobiles: ils sont notamment tenus de couvrir 5000 nouveaux sites dans le cadre du dispositif de «couverture ciblée» pour l'accès à la 4G. Ces sites font l'objet de listes arrêtées annuellement au niveau national par le Gouvernement, à un rythme de 600 à 800 nouveaux sites par an.

Au titre de l'année 2020, 5 sites en Ardèche ont été identifiés dans l'arrêté du 17 décembre 2020 définissant la troisième liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles. Il s'agit des communes de Saint-Etienne-de-Lugdarès (quartier le Cros et les Hubacs), Saint-Alban-en-Montagne (quartier Espezone et Mas Vendran), Payzac (quartier village et Sarremejeanne), Creyseilles (quartier Margerouan) et Saint-Montan (quartier Nouvelle mairie et pôle médical « voie antique haute »).

Pour l'année 2021, l'arrêté du 17 décembre 2020 a identifié un premier site à couvrir prioritairement : une antenne pour la commune de Saint-Montan (quartier Courbier).

Les communes verront leur couverture en téléphonie mobile s'améliorer sur tout ou une partie de leur territoire.

Les collectivités territoriales concernées par ces sites de téléphonie mobile seront contactées par les opérateurs pour engager le déploiement des équipements nécessaires et offrir un service de téléphonie mobile 4G par chacun des 4 opérateurs au plus tard dans les 24 mois.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX